

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST-TROPEZ**

DOCUMENT AFFICHE DU 17/06 AU 04/07/2025

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 12
Pour	: 12
Contre	: 0
Abstention	: 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 05 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 05 juin à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Rémi LIEUTIER, Joël CHRISTOPHE, Bernard NAL, Michel COSTANZO, Daniel ROBERT, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN,

Etaient absents et représentés : Jean Noel NAL (Pouvoir donné à Remi LIEUTIER), Nicolas RICHIER (Pouvoir donné à Jérôme SAMUEL), Christian TROJA (Pouvoir donné à René ISNARD),

Assistaient sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Décision Modificative n° 2 au budget 2025.

Le Président indique qu'il y a lieu de poursuivre en 2025 la saisie des provisions au chapitre 68 sur les titres EDF, émis que ce soit au titre des 4 millions de KWh ou les factures reçues par EDF pour les droits d'eau, ou encore les clients douteux de 2008 à 2019 et le contentieux ouvert avec la Région FEADER sur la tranche 2 de conversions des irrigations en commune de Sisteron et Valernes. Il présente la Décision Modificative n° 2 au budget 2025 :

Fonctionnement		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie – Electricité	- 15000,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00 €	
681	Dot. Amort et prov charges (Clients douteux)	63 774,04 €	
681	Dot. Amort et prov charges (Titre ASP FEADER Tr 2)	309 369,85 €	
681	Dot. Amort et prov charges (Gratuité EDF 2016)	99 792,19 €	
681	Dot. Amort et prov charges (Droit d'eau – Ouvertures Vannes au 15/04/2024)	4 945,00 €	
681	Dot. Amort et prov charges (Droit d'eau – Ouvertures Vannes au 15/04/2023)	41 930,00 €	

681	Dot. Amort et prov charges (Droit d'eau – Ouvertures Vannes au 15/04/2022)	260 626,00 €	
681	Dot. Amort et prov charges (Gratuité EDF 2013)	53 297,87 €	
681	Dot. Amort et prov charges (Gratuité EDF 2022)	577 212,27 €	
681	Dot. Amort et prov charges (Gratuité EDF 2023)	206 941,92 €	
681	Dot. Amort et prov charges (Gratuité EDF 2021)	198 877,15 €	
TOTAL		1 816 766,29 €	0 €
Investissement		DEPENSES	RECETTES
21538-0-041	Autres réseaux	311 647,95 €	
2158-0-041	Autres installations, matériels, outillages techniques	15 186,25 €	
203-0-041	Frais d'études, recherches et développement		326 834,20 €
TOTAL		326 834,20 €	326 834,20 €

Le Président soumet au vote la DM n° 2

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide la Décision Modificative n° 2 du budget 2025 présenté ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président

Christian GALLO

